

POUR UNE APPROCHE RENOUVELÉE DE L'OPPOSITION POLITIQUE

Nathalie Brack et Sharon Weinblum

De Boeck Université | *Revue internationale de politique comparée*

**2011/2 - Vol. 18
pages 13 à 27**

ISSN 1370-0731

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2011-2-page-13.htm>

Pour citer cet article :

Brack Nathalie et Weinblum Sharon , « Pour une approche renouvelée de l'opposition politique » ,
Revue internationale de politique comparée, 2011/2 Vol. 18, p. 13-27. DOI : 10.3917/ripc.182.0013

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Université.

© De Boeck Université. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

POUR UNE APPROCHE RENOUVELÉE DE L'OPPOSITION POLITIQUE¹

Nathalie BRACK et Sharon WEINBLUM

Introduction

Tout régime démocratique implique, selon la théorie politique, la présence de forces d'opposition. L'étude de la démocratie et de ses mécanismes se trouve donc intrinsèquement liée à l'étude de l'opposition². Plus largement, en reprenant les termes de Zellentini, l'opposition se trouve sous une forme ou une autre dans toute communauté politique et une communauté politique n'existe que dans la mesure où l'opposition est présente sous une forme ou une autre³. Pourtant, un examen, même superficiel, de la production scientifique traitant de l'opposition politique nous mène à tirer trois constats surprenants. Premièrement, malgré l'existence d'une littérature abondante touchant de près ou de loin la question de l'opposition, peu de recherches ont traité cet objet de manière centrale, surtout dans le cadre des régimes démocratiques⁴. Un second constat est, qu'en dépit de l'intérêt pour cette question, la réflexion théorique sur l'opposition a été parcellaire depuis les œuvres devenues classiques de Kirchheimer, Dahl, Sartori, Ionescu et de Madariaga et Schapiro à la fin des années soixante et au début des années soixante-dix. Il existe en effet très peu de tentatives récentes de théorisation de cette notion⁵ : hormis les contributions de Blondel et Helms⁶, la plupart

1. Nous tenons à remercier Michel Hastings pour son soutien et ses suggestions par rapport à notre projet ainsi qu'Yves Surel et Jean-Benoît Pilet pour leurs commentaires sur les versions antérieures de cet article.

2. DAHL R.A., (dir.), *Political Oppositions in Western Democracies*, New Haven, CT, Yale University Press, 1966 ; DAHL R.A., *Polyarchies : Participation and Opposition*, New Haven, Yale University Press, 1971 ; GIULI S., « Confrontation or Conciliation : the Status of the Opposition in Europe », *Government and Opposition*, vol. 16, n°4, 1981, p. 493.

3. ZELLENTINI G., « Form and Function of the Opposition in the European Communities », *Government and Opposition*, vol. 2, n°3, 1967, p. 416-435.

4. Voir BRACK N. et WEINBLUM S., « Oppositions Politiques et Politique d'Opposition : une introduction », dans ce numéro.

5. NEUNREITHER K., « Governance without Opposition : the case of the European Union », *Government and Opposition*, vol. 33, n°4, 1998, p. 423.

6. BLONDEL J., « Political Opposition in the Contemporary World », *Government and Opposition*, vol. 32, n°4, 1997, p. 462-486 ; HELMS L., « Studying Parliamentary Opposition in Old and New Democracies : Issues and Perspectives », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 14, n°1, 2008, p. 6-19.

des travaux sont des études de cas, sans véritable volonté d'apport théorique⁷. Enfin, comme le montrera cet article, les travaux portant sur le sujet ont généralement induit une vision normative et étroite de l'opposition.

Partant de ces observations, l'objectif de cet article est à la fois d'offrir une nouvelle perspective sur la notion de l'opposition politique et un agenda de recherche renouvelé. Une première partie consiste en une critique de la littérature. Elle passe en revue les écrits classiques et contemporains sur l'opposition afin d'en souligner les limites théoriques et empiriques. Nous y montrons que ces différents travaux ont généralement négligé de nombreuses dimensions de l'opposition en raison de trois biais principaux : une définition normative de l'opposition et de ses *modes d'activité*, une définition étroite des *acteurs*, et enfin, une prise en compte limitée du *locus* de l'opposition. Dans une seconde partie, nous proposons un nouveau cadre pour aborder la question de l'opposition. Nous y présentons une définition qui tente de répondre aux critiques identifiées dans la première partie ainsi que diverses pistes de recherche.

Dans cet article, la notion d'« opposition politique » inclut d'autres acteurs que les partis politiques mais exclut en revanche les acteurs non-mobilisés sur la scène publique. En outre, cet article n'a pas pour ambition d'aborder la question par l'angle des poids et contreponds (*checks and balances*) dans les démocraties, thématique qui nous semble relever plus largement de l'étude des régimes et des systèmes politiques que de celle de l'opposition. Cette délimitation en termes d'objet de recherche nous semble en effet constituer un pré-requis si nous voulons parvenir à une définition renouvelée de l'opposition et permettre de nouvelles réflexions sur le sujet.

Une analyse critique de la littérature sur l'opposition politique

L'objectif de cette section est d'établir les limites de la littérature portant sur la question de l'opposition. Ainsi, dans un premier temps, nous nous pencherons sur la manière dont la littérature dite « classique » a abordé la notion d'opposition. En effet, cette littérature constitue aujourd'hui encore une référence théorique fondamentale de la littérature contemporaine qui mobilise, de manière explicite ou implicite, ses postulats théoriques. Les trois sous-sections qui suivent exposent les biais les plus importants que cette littérature a engendrés.

7. Cela a mené à certaines études sur le sujet, ultérieures aux travaux de Dahl, telles que PULZER P., « Is there life after Dahl ? » dans KOLINKY E., (dir.), *op. cit.*, 1987.

Retour sur la littérature classique

La notion d'opposition politique a rarement été définie de manière précise par les auteurs classiques. Parfois assimilée aux poids et contrepoids, aux conflits institutionnalisés ou encore aux partis minoritaires, la littérature fournit des définitions variées et parfois floues de l'opposition. Dans son acception la plus large, l'opposition politique a été mobilisée pour se référer à une position « de désaccord vis-à-vis de quelqu'un d'autre »⁸, à savoir, le gouvernement. Ainsi, Dahl a suggéré qu'une opposition existe lorsque « B s'oppose au comportement d'un gouvernement A »⁹, tandis que Ionescu et de Madariaga ont défini l'opposition politique comme « la contrepartie dialectique du pouvoir [...] logiquement et morphologiquement »¹⁰. Pourtant, malgré cette définition inclusive, la majorité de la littérature classique, ces auteurs y compris, ont étudié la question à partir d'une vision relativement restreinte de l'opposition.

Les auteurs classiques ont en effet mis davantage l'accent sur un type d'opposition politique particulier : l'opposition parlementaire, présentée par Ionescu et de Madariaga comme « la forme la plus avancée et la plus institutionnalisée de conflit politique »¹¹. Ainsi, selon Shapiro, l'opposition devrait être définie comme « un ou plusieurs groupes politiques organisés, dont le but est d'évincer le gouvernement en place et de le remplacer par un gouvernement qu'il aura choisi »¹². Dans une telle perspective, l'étude de l'opposition a généralement eu trait à un objet spécifique : le parlement ; à un acteur spécifique : les partis de la minorité ; avec une ambition supposée : prendre le pouvoir.

En outre, historiquement et culturellement ancrée dans le contexte spécifique de l'après-guerre et de la guerre froide, la littérature classique comporte une dimension normative qui l'a mené à identifier les *fonctions* de l'opposition dans les régimes démocratiques. Outre une perspective souvent évolutionniste, l'aspect normatif apparaît clairement lorsqu'on se penche sur les typologies proposées par certains auteurs. Il est en effet possible d'identifier une distinction entre d'une part, une opposition perçue comme « normale », « classique » ou « constitutionnelle » et d'autre part, une forme « déviante », « déloyale » ou « anti-système », perturbant le régime démocratique. Kirchei-

8. NORTON P., « Making Sense of Opposition », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 14, n°1, 2008, p. 236-250.

9. DAHL R.A., (dir.), *Political Oppositions in Western Democracies*, New Haven, CT, Yale University Press, 1966, p. 18.

10. IONESCU G. et DE MADARIAGA I., *Opposition-Past and Present of a Political Institution*, London, The New Thinker Library, 1968, p. 2.

11. *Op. cit.*, p. 9.

12. SCHAPIRO L., « Putting the Lid on Leninism. Opposition and Dissent in the Communist one-Party States », *Government and Opposition*, vol. 2, n°2, 1967.

mer a ainsi distingué trois types d'opposition : l'opposition « classique » ou « loyale » offrant une alternative aux politiques choisies tout en reconnaissant au gouvernement le droit d'être au pouvoir ; l'opposition « de principe », s'opposant tant aux politiques du gouvernement qu'aux fondements du système constitutionnel ; et enfin, « l'élimination de l'opposition », le groupe minoritaire s'opposant alors aux détenteurs du pouvoir mais sans proposer d'alternative¹³. Durant la même période, Sartori a différencié l'opposition normale de sa forme déviante, affirmant qu'« une "véritable opposition" présuppose un consentement sur l'essentiel, à savoir sur les fondements de la communauté et du régime »¹⁴. Cette forme d'opposition s'opposerait « au gouvernement, pas au système politique en tant que tel »¹⁵ et agirait de manière posée et constructive. Face à cette dernière, Sartori a identifié l'opposition « anti-système », défiant la légitimité du régime tel qu'il est et agissant « de manière irresponsable » dans la mesure où elle n'a aucune chance d'être appelée au pouvoir.

Cette approche normative a laissé son empreinte dans les études contemporaines sur l'opposition, avec diverses conséquences en termes de recherche. La première conséquence est l'intégration d'un éventail très limité d'acteurs sous l'étiquette d'« opposition politique ». La deuxième conséquence est d'attribuer à l'opposition des fonctions, objectifs et modalités d'action bien définis et limités. Enfin, cela a entraîné le postulat selon lequel le seul lieu réel de l'opposition serait le parlement. Ces trois biais ont eux-mêmes engendré un agenda de recherche limité, que le tournant néo-institutionnaliste a contribué à renforcer.

Une vision restrictive des acteurs de l'opposition

Tout comme les auteurs classiques, la majeure partie des études de cas de la littérature contemporaine a conçu l'opposition comme l'acteur composé des partis représentés au parlement et ayant échoué à intégrer le gouvernement¹⁶. Cette acception de l'opposition semble problématique pour plusieurs raisons. Premièrement, elle a mené à une focalisation sur la relation majorité/minorité, qui nous semble empiriquement problématique. En effet, au-delà de la relation majorité gouvernementale/opposition, il existe diverses autres *relations* d'opposition possibles. Ainsi, Andeweg et Norton ont indiqué à partir des typologies de Kings, différents *modes* d'opposition parmi lesquels¹⁷ :

13. KIRCHEIMER O., *Politik und Verfassung*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1964.

14. SARTORI G., « Opposition and Control Problems and Prospects », *Government and Opposition*, vol. 1, n°1, 1966, p. 151.

15. *Ibidem*.

16. HELMS L., *op. cit.*, 2008 ; SUREL Y., « Le chef de l'opposition », *Pouvoirs*, vol. 108, n°1, 2004, p. 63.

17. ANDEWEG R., « Executive-Legislative Relations in the Netherlands : Consecutive and Coexisting Patterns », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 17, n°2, 1992, p. 161-182 ; NORTON P., *op. cit.*, 2008, p. 244-246.

le *mode opposition*, où la minorité s'oppose à la majorité ; le *mode intra-parti* qui inclut, à l'intérieur d'un parti, une opposition à l'encontre d'une politique¹⁸ ; le *mode non-partisan*, qui implique différents acteurs s'unissant indépendamment de leur appartenance politique contre une politique du gouvernement ; et enfin le *mode inter-parti*, où les partis politiques en opposition atteignent un consensus sur certaines politiques spécifiques. En outre, dans certains cas, il peut être complexe de distinguer une majorité en place face à une minorité exclue du pouvoir, comme dans les pays nordiques, en Suisse¹⁹ ou encore dans le système parlementaire européen, où les forces d'opposition structurées notamment autour de la dimension pro/anti-intégration ne correspondent pas à une relation majorité au pouvoir/minorité²⁰.

D'autre part, reprenant et simplifiant les typologies classiques, et en particulier celle développée par Sartori, la littérature sur l'opposition a presque systématiquement distingué une opposition « constitutionnelle » d'une opposition « anti-système » et a exclu de son champ de recherche les partis « anti-système », considérés comme une forme déviante d'opposition²¹. Cette distinction *a priori* entre les deux types d'acteurs manque de pertinence à plusieurs égards. Au plan purement théorique, il faut admettre la relativité des notions d'opposition « constitutionnelle » et « anti-système ». Comme l'a souligné Dahl en 1973, lorsqu'il abordait la vision de l'opposition dans les régimes hégémoniques, « [...] si toute opposition est traitée comme dangereuse et sujette à répression, l'opposition qui serait loyale si elle était tolérée, deviendrait déloyale car non tolérée »²². Plus récemment, Pizzorno a également montré qu'un parti peut être défini comme un parti anti-système alors que le parti lui-même se conçoit comme travaillant à l'intérieur du système²³. Dès lors, une force politique ne peut être tenue comme étant objectivement anti-système dans la mesure où ce label lui est souvent attribué de l'extérieur²⁴. Au plan empirique, l'étiquetage de certains partis

18. En d'autres termes le factionnalisme compétitif : voir BOUCEK F., « Rethinking Factionalism. Typologies, Intra-Party Dynamics and Three Faces of Factionalism », *Party Politics*, vol. 15, n°4, 2009, p. 455-485

19. CHRISTIANSEN F.J., DAMGAARD E., « Parliamentary Opposition under Minority Parliamentarism : Scandinavia », in HELMS L., *Parliamentary Opposition in Old and New Democracies*, Londres, Routledge, 2010, p. 27-57 ; KERR H.H., *op. cit.*, 1978, p. 52.

20. BRACK N., « Quelle opposition au sein du Parlement européen ? », in CRESPIY A. et PETITHOMME M., (dir.), *L'Europe sous tensions : appropriation et contestation de l'intégration européenne*, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 179-190 ; NEUNREITHER, K., *op. cit.*, 1998.

21. Par exemple, en se basant sur la littérature, Norton estime qu'il existe deux grandes catégories d'opposition : d'une part, les acteurs acceptant la légitimité de l'État et prêts à travailler dans les structures et processus établis par la Constitution et d'autre part, les partis n'acceptant pas la légitimité de l'État et s'y opposant. Voir NORTON P., *op. cit.*, 2008, p. 236.

22. DAHL R.A., (dir.), *Regimes and Oppositions*, London, New Haven, 1973, p. 13.

23. PIZZORNO A., « Opposition in Italy », *Government and Opposition*, vol. 32, n°4, 1997, p. 647-656.

24. MAIR P., « Party Systems and Structures of Competition », in LEDUC L., NIEMI R.G., NORRIS P., (dir.) *Comparing Democracies. Elections and Voting in Global Perspective*, Thousands Oaks, Sage Publication, 1996, p. 93.

comme étant « anti-système » ne se justifie pas non plus. Comme Mair l'a montré dans le cas de l'Union européenne, certains acteurs peuvent être forcés d'adopter une rhétorique anti-système en raison du manque de possibilité d'organiser une opposition au sein du système : « en d'autres termes, soit nous nous soumettons et par là, acceptons l'élimination de l'opposition, ou nous mobilisons une opposition de principe »²⁵. En outre, comme le soulignaient Ionescu et de Madariaga en 1968, des partis ayant une rhétorique très critique envers le système dans son entièreté lorsqu'ils sont en dehors du système, tendent généralement à se présenter aux élections parlementaires et, lorsqu'ils sont élus, à « accepter les 'règles du jeu' »²⁶, où ils mobilisent les mêmes modalités d'action que celles utilisées par les autres opposants dits « constitutionnels »²⁷. Ce fut notamment le cas du parti communiste italien qui a contribué, après les années soixante-dix, à faire passer de nombreuses lois importantes²⁸ ou encore du parti communiste français avant les années quatre-vingts²⁹ et de partis régionalistes ou eurosceptiques au Parlement européen³⁰. Par conséquent, sans contester la pertinence de l'étude de ces acteurs *per se*, il nous semble que celle-ci est problématique lorsqu'elle mène à la création d'une barrière conceptuelle entre ces *outsiders* supposés et les acteurs considérés comme la véritable opposition, « légitime et institutionnalisée ».

Une perspective étroite des objectifs et activités de l'opposition

Un second biais engendré par la définition classique de l'opposition est la manière dont les objectifs et activités de l'opposition ont été appréhendés. Dans sa conception la plus étroite, le rôle de l'opposition a été défini comme étant le contrepied du gouvernement en place³¹, dont l'illustration classique est le modèle de Westminster où l'Opposition loyale dans la *House of Commons* joue le rôle d'un réel gouvernement alternatif, « complet avec des ministres de l'ombre, un cabinet de l'ombre et à tout le moins l'ombre d'un programme législatif »³². Dans une approche moins réduite, certains auteurs

25. MAIR P., « Political Opposition and the European Union », *Government and Opposition*, vol. 42, n°1, 2007, p. 7.

26. IONESCU G. et DE MADARIAGA I., *op. cit.*, 1968, p. 83.

27. Sur le sujet, voir DE GIORGI E. dans ce numéro.

28. PIZZORNO A., *op. cit.*, 1997, p. 649.

29. Lavau a montré que le parti communiste français pouvait être considéré comme jouant une « fonction tribunitienne ». Voir LAVAU G., *À quoi sert le Parti Communiste Français ?*, Paris, Fayard, 1981 (en particulier p. 342-356).

30. BRACK N., *op. cit.*, 2010.

31. NORTON P., *op. cit.*, 2008, p. 237.

32. MILNOR A.J., FRANKLIN M.N., « Patterns of Opposition Behavior in Modern Legislatures », in KORNBERG A., (dir.), *Legislatures in Comparative Perspective*, New York, David McKay, 1973, p. 423, cité par KERR H.H. « The Structure of Opposition in the Swiss Parliament », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 3, n°1, 1978, p. 52.

ont appréhendé l'opposition comme les partis exclus du pouvoir dont la fonction première serait de préparer un gouvernement alternatif³³. Dans cette optique, « l'ambition [de l'opposition ne serait] pas l'accommodement mais bien la conquête »³⁴ et, en attendant la prise de pouvoir, l'objectif à court terme serait de proposer des politiques alternatives. Ces postulats apparaissent tout d'abord biaisés en raison de leur normativité et de leur penchant fonctionnaliste révélés par un questionnement en termes de rôles et de fonctions. Ensuite, ces *a priori* de départ, menant généralement à des études centrées sur l'agenda législatif, au détriment de diverses modalités d'action, semblent empiriquement problématiques³⁵.

En effet, l'opposition politique peut avoir d'autres objectifs que la prise de pouvoir à plus ou moins long terme ou l'élaboration de politiques alternatives à court terme. Dans des sociétés composites par exemple, l'opposition peut avoir comme objectif premier la transmission des préoccupations des populations périphériques dans l'arène législative³⁶. L'opposition peut également vouloir utiliser les règles disponibles au parlement afin de s'assurer que la majorité et le gouvernement qu'elle critique soient responsables et justifient leurs actions devant le parlement, assurant ainsi une transparence des politiques gouvernementales. L'opposition peut également choisir de collaborer avec la majorité pour réformer un système auquel elle s'oppose ou pour se légitimer en tant que force politique auprès du public. Ainsi, des auteurs ont démontré qu'aux Pays-Bas, les partis d'opposition s'opposaient rarement aux propositions gouvernementales en raison de leur capacité d'influencer les propositions de loi avant leur vote final³⁷. Enfin, dans certains cas, les forces politiques d'opposition peuvent souhaiter, pour des raisons idéologiques ou tactiques, rester en dehors de l'exécutif, voire du parlement pour offrir une conception alternative du système.

Un lieu d'action confiné et clos : le parlement

Une troisième conséquence de l'héritage de la littérature classique est la focalisation des recherches sur une institution spécifique, censée être le premier, voire le seul lieu d'action de l'opposition : le parlement, et ce, au travers d'une approche majoritairement (néo)institutionnaliste. Ainsi, Giulj

33. Voir entre autres, le numéro spécial de *The Journal of Legislative Studies*, vol. 14, n°1/2, 2008 ; MUJICA A. et SANCHEZ-CUENCA I., « Consensus and Parliamentary Opposition : the Case of Spain », *Government and Opposition*, vol. 41, n°4, 2006, p. 86-108.

34. KING A. cité par NORTON P., *op. cit.*, 2008, p. 238.

35. Voir par exemple la plupart des articles du numéro spécial de la revue *the Journal of Legislative Studies*, vol. 14, n°1/2, 2008 et MUJICA A. et SANCHEZ-CUENCA I., *op. cit.*, 2006.

36. PARRY G., « Opposition Questions », *Government and Opposition*, vol. 32, n°4, 1997, p. 457-461.

37. ANDEWEG R.B. et IRWIN G.A., *Governance and Politics in the Netherlands*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2002, p. 121-138

considère que le parlement est l'arène primordiale, le « *mainstay* » de l'opposition et que « le développement d'une opposition extra-parlementaire, s'il s'étend sur une longue période, est un signe de dysfonctionnement qui peut mettre en danger le système »³⁸. Certains auteurs tels que Blondel ont récemment encouragé les chercheurs à se pencher sur la dimension extra-parlementaire de l'opposition politique mais hormis quelques exceptions³⁹, la plupart des études continuent à se concentrer sur la relation entre minorité et majorité à l'intérieur de l'arène législative nationale, sur l'impact des contraintes institutionnelles⁴⁰ ou encore sur l'importance de ces contraintes sur la participation au processus législatif⁴¹. Pourtant, si le parlement est le lieu privilégié de l'institutionnalisation de l'action politique dans nos démocraties contemporaines, il semble erroné de considérer ce dernier comme le seul lieu d'opposition politique.

Premièrement, parce que le rôle et la structure de l'institution législative fluctuent d'un pays à l'autre et que les activités de l'opposition au parlement peuvent varier en fonction de la force et du fonctionnement de cette institution. Dans certains cas, les codes et les normes formelles et informelles de conduite brident l'expression de l'opposition à l'intérieur de la chambre et ces contraintes peuvent engendrer des activités d'opposition en dehors du parlement⁴². Cet élément est particulièrement frappant dans un contexte de multi-gouvernance (régionalisation et supranationalisme), où l'on observe une multiplication de centres de décision, affectant ainsi l'opposition ainsi que ses relations avec le pouvoir⁴³.

Deuxièmement, les activités de l'opposition ne s'arrêtent pas aux portes du parlement. Les partis d'opposition représentés au parlement peuvent également agir en tant que force d'opposition au travers d'outils extra-parlementaires. Ces outils peuvent aller de la saisine d'une cour constitutionnelle à des appels au referendum en passant par des manifestations ou par la médiatisation d'une question politique spécifique. Par conséquent, « un portrait précis des modèles de conflits et de consensus dans l'enceinte du parlement doit être sensible aux schémas de l'opposition politique générés par l'activité politique en dehors du parlement »⁴⁴. D'un autre côté, les for-

38. GIULJ S., « Confrontation or Conciliation : the Status of the Opposition in Europe », *Government and Opposition*, vol. 16, n°4, 1981, p. 493-494 ; GIULJ S., *Le Statut de l'Opposition* en Europe, Paris, La Documentation française, 1980.

39. DUBROW J. and TOMESCU I., « Political Opposition to the USA Patriot Act of 2001 », article présenté au *Annual meeting of the American Sociological Association*, le 14 août 2004 ; KRAMM L., « Grundzüge einer Theorie der politischen Opposition », *Zeitschrift für Politik*, vol. 3, n°1, 1986, p. 33-43.

40. NORTON P., *op. cit.*, 2008.

41. MUJICA A. et SANCHEZ-CUENCA I., *op. cit.*, 2006.

42. KRAMM L., *op. cit.*, 1986, p. 53

43. Voir par exemple FRIEDRICH C.J., « Federalism and Opposition », *Government and Opposition*, vol. 1, n°3, 1966, p. 286-296.

44. *Ibidem*.

ces politiques qui ne sont pas représentées au sein de l'arène parlementaire nationale peuvent toutefois exercer des activités d'opposition. C'est par exemple le cas de petits partis politiques qui ne parviennent pas à passer le seuil électoral ou qui concourent uniquement à un niveau de représentation dans les systèmes multi-niveaux ainsi que des partis choisissant délibérément de rester en dehors de la sphère de la représentation politique. Malgré leur absence du parlement, ces partis peuvent néanmoins utiliser les modes d'action extra-parlementaire d'opposition à leur disposition.

Troisièmement, avec la crise de la représentation et de la participation, les partis politiques ne semblent plus être – s'ils l'ont jamais été – les seuls acteurs considérés comme les « représentants légitimes » de ceux s'opposant au pouvoir et aux politiques. Des acteurs d'opposition multiples peuvent en effet être identifiés, notamment parmi les lobbies et la société civile⁴⁵. Or, si cette dernière a souvent été analysée en tant qu'acteur de l'opposition dans les études sur la démocratisation⁴⁶, elle a été beaucoup moins prise en considération en tant qu'acteur d'opposition dans la littérature portant sur des régimes démocratiques. De manière générale, il serait intéressant de prendre ce type d'acteurs non partisans en compte dans l'étude de l'opposition et d'étudier les liens établis entre les différentes forces d'opposition, parlementaires et extra-parlementaires.

Vers un cadre renouvelé pour l'étude de l'opposition politique

Sans nier la pertinence et l'importance des études existant sur l'opposition politique conçue comme la minorité parlementaire exclue du pouvoir exécutif, cette perspective nous semble toutefois trop restreinte pour les raisons évoquées dans la section précédente. La vocation de cette deuxième partie est dès lors de proposer un nouveau cadre d'analyse pour aborder l'opposition.

Repenser l'opposition politique

Afin de surmonter les biais normatifs, voire fonctionnalistes des études sur l'opposition qui ont engendré une perspective étroite de cette dernière, il est nécessaire de revenir à l'essence même du concept d'opposition. En suivant et en élargissant l'une des pistes premières ouvertes par Dahl et Ionescu – il

45. PARRY G., *op. cit.*, 1997, p. 457-461 ; ROSANVALLON P., *La contre-démocratie*, Paris, Éditions du Seuil, 2006, p. 107-114 et 158-170.

46. STEPAN A., « Democratic Opposition and Democratization Theory », *Government and Opposition*, vol. 32, n°4, 1997, p. 657-678 ; KOPECKY P. et SPIROVA M., « Parliamentary Opposition in post-Communist democracies : Power of the Powerless », *The Journal of Legislative Studies*, vol. 14, n°1/2, 2008, p. 133-159.

y a opposition lorsqu'un acteur A s'oppose à un acteur B au gouvernement – nous proposerons une définition de l'opposition partant de son essence même : sa position face aux affaires publiques en place. Prendre comme critère le positionnement plutôt que les *fonctions*, les *acteurs* ou le *locus d'action* supposés de l'opposition devrait permettre d'adopter une vision renouvelée et plus neutre de l'opposition et n'excluant pas *a priori* certains types d'activités, d'acteurs ou d'arène politique.

Partant de ces prémisses, nous proposons d'adopter la définition suivante :

« * Toute position d'opposition, de critique, de réserve

* exprimée dans la sphère publique ;

* par des acteurs mobilisés ;

* au travers de différentes modalités non-violentes ;

* les cibles de leur opposition et de leurs critiques pouvant être le gouvernement en place et/ou ses politiques et/ou l'élite politique et/ou le régime politique dans sa totalité ».

Nous avons délibérément opté pour une définition inclusive de l'opposition politique qui, en restant relationnelle, n'est plus définie à partir de ses fonctions, objectifs ou cibles. En suivant l'échelle d'abstraction de Sartori, cette définition extensive, favorisant la dénotation et un grand degré d'inclusion sur la connotation (ou intension), permet de proposer un concept général à partir duquel différentes conceptualisations peuvent être trouvées en augmentant l'intension et en diminuant l'extension⁴⁷.

Pour un nouvel agenda de recherche sur les oppositions politiques

À partir de cette nouvelle définition de l'opposition, cette section envisage de nouvelles questions de recherche permettant de dépasser les limites précédemment mentionnées : la focalisation sur certains acteurs, activités et lieu de l'opposition et l'utilisation systématique d'approche (néo)institutionnaliste pour les étudier.

Premièrement, afin de dépasser d'une part, la vision normative postulant une forme et des objectifs « normaux » de l'opposition, et de décroiser d'autre part, les littératures sur l'opposition et sur les forces « anti-système », il nous semble pertinent d'abandonner l'étiquette « anti-système » au profit d'une analyse plus dynamique des perceptions et des processus de labellisation de ces forces. Partant du postulat que « le caractère "anti-système", comme la beauté, réside dans les yeux du spectateur »⁴⁸, nous estimons qu'il est essentiel d'analyser de façon approfondie les effets et l'impact des pro-

47. SARTORI G., « Concept Misformation in Comparative Politics », *American Political Science Review*, vol. 64, n°4, 1970, p. 1033-1053.

48. MAIR P., *op. cit.*, 1996, p. 93.

cessus de perception et de labellisation des acteurs d'opposition. En effet, la labellisation d'un acteur d'opposition comme pro-système ou anti-système (par exemple, dans le cas des partis arabes en Israël, des partis d'extrême-droite en Europe ou des partis eurosceptiques au Parlement européen) engendre au moins deux conséquences : un processus de délégitimation au sein de l'opinion publique⁴⁹ et un processus d'auto-redéfinition par l'acteur lui-même⁵⁰. Ces deux processus sont susceptibles d'affecter à leur tour les types d'activités, de stratégies et de canaux de communication utilisés par ces acteurs. Il serait par conséquent intéressant d'analyser de manière plus approfondie dans quelle mesure le processus de labellisation peut constituer des structures influençant le rôle de ces forces ainsi que leur capacité à politiser une question. Bale a par exemple démontré que l'interdiction de certains partis, considérés comme extrêmes, peut avoir des conséquences sur le positionnement de ces partis, notamment en leur donnant une rhétorique de martyres, renforçant par là leur posture anti-establishment⁵¹.

De manière plus générale, l'étude du langage et de la rhétorique pour analyser les dynamiques d'opposition nous semble cruciale. La délibération en tant que principe de gouvernement dans une démocratie implique que les décisions soient prises au travers d'un processus contradictoire et de débats conflictuels⁵². À cet égard, le langage dans une démocratie peut être vu comme le premier médium de prise de décision politique et comme la manière dont la contestation et le conflit sont gérés en démocratie, à l'inverse des actions violentes⁵³. Une analyse plus systématique et approfondie du discours pourrait mener à une meilleure compréhension des objectifs des forces d'opposition, de leurs stratégies et modalités d'action. Certaines recherches pourraient être développées à partir des théories de l'institutionnalisme discursif⁵⁴ sur le rôle des différents cadres de représentation et des différentes significations attachées au même concept (tels que démocratie ou représentation), afin de comprendre, par exemple, les alliances entre forces d'opposition⁵⁵. Les discours de l'opposition pourraient aussi être étudiés

49. Sur la question des perceptions et de la labellisation de l'opposition, voir notamment l'article d'Ilana KAUFMAN dans ce numéro ou le travail de MUTZ D.C., « Effects of 'In-Your-face' Television Discourse on Perceptions as a Legitimate Opposition », *American Political Science Review*, vol. 101, n°4, 2007, p. 621-635.

50. SHTROMAS A., *Political change and social development. The case of the Soviet Union*, Frankfurt am Mein, P. Lang, 1981.

51. BALE T., « Are Bans on Political Parties Bound to Turn out badly ? A Comparative Investigation of Three 'Intolerant' Democracies : Turkey, Spain, and Belgium », *Comparative European Politics*, vol. 5, n°2, 2007, p. 141-157.

52. ROUSSELLIER N., *Le Parlement de l'éloquence*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, p. 17-19.

53. SCHEDLER A., « Anti-Political-Establishment Parties », *Party Politics*, vol. 2, n°3, 1996, pp. 291-312.

54. SCHMIDT V., « Discursive Institutionalism : The Power of Ideas and Discourse », *Annual Review of Political Science*, vol. 11, 2008, p. 303-326.

55. Sur l'importance des cadres dans la mobilisation des oppositions, voir CRESPIY A., « When 'Bolkstein' is trapped by the French anti-liberal discourse : A discursive-institutionalist account of preference formation in the realm of EU multi-level politics », *Journal of European Public Policy*, vol.17, n°8, p. 1253-1270.

afin d'en cerner tant les significations que les effets⁵⁶. Dans la mesure où les actes locutoires peuvent engendrer la formation de perceptions nouvelles⁵⁷, voire de nouveaux cadres cognitifs, les discours de l'opposition peuvent être étudiés afin d'évaluer la manière dont ils parviennent à transformer une problématique non-politique en une question politique⁵⁸.

Deuxièmement, afin de mieux appréhender les différentes modalités d'action de l'opposition et de dépasser la vision étroite d'une opposition minorité vs. majorité au parlement, il nous semble nécessaire d'envisager le parlement, non plus comme le seul lieu d'activité des oppositions mais comme *un* des lieux d'opposition, aux frontières perméables et poreuses. Ainsi, il nous semble opportun de se pencher sur la manière dont les forces d'opposition parlementaires agissent en dehors de l'assemblée ainsi que sur les relations qu'entretiennent oppositions parlementaire et extra-parlementaire, en se fondant par exemple sur les théories des mobilisations⁵⁹. Des travaux récents ont ainsi analysé les relations entre oppositions parlementaires et non-parlementaires dans le contexte de la dépillarisation, montrant que ces dernières peuvent concurrencer l'opposition parlementaire et/ou avoir un impact sur la gouvernance⁶⁰.

De même, la manière dont les forces d'opposition utilisent les canaux parlementaires et/ou extra-parlementaires (notamment les médias) à la fois pour susciter le débat public et la conscientisation et augmenter leur légitimité au sein de l'arène politique pourrait être analysée dans une perspective dynamique mettant mieux au jour les relations entre partis et société civile. Les instruments de démocratie directe, tels que le référendum, sont également des dispositifs permettant aux forces d'opposition de mobiliser la population contre des politiques particulières, comme les questions euro-

56. Pour une analyse d'une opposition comme pratique discursive réactive, voir TRENZ J.H. et DE WILDE P., « Denouncing European Integration. Euroscepticism as reactive identity formation », *Arena Working Paper*, n°14, 2009.

57. SAWARD M., « The representative Claim », *Contemporary Political Theory*, vol. 5, n°3, 2006, p. 297-318.

58. Sur l'importance du discours dans l'action politique, voir SEARLE J., *Speech Acts : An essay in the philosophy of language*, Cambridge, Cambridge University Press, 1969, p. 132-136

59. TARROW S., *Power in movement : social movements, collective actions and politics*, Cambridge, Cambridge University press, 1994. Pour une analyse des coalitions d'opposition entre acteurs parlementaires et extra-parlementaires sur une question particulière, voir CRESPIY A., « Les mobilisations sociales contre la directive Bolkestein en Allemagne et en Belgique : européaniser la contestation », in CRESPIY A. et PETITHOMME M., *L'Europe sous tensions. Appropriation et contestation de l'intégration européenne*, Paris, L'Harmattan, 2010.

60. ANDEWEG R.B., DE WINTER L. et MÜLLER W.C., « Parliamentary Opposition in Post-consociational Democracies : Austria, Belgium and The Netherlands », in HELMS L., *Parliamentary Opposition in Old and New Democracies*, Londres, Routledge, 2010, p. 84 ; CHRISTIANSEN L. et DAMGAARD E., « Parliamentary Opposition under Minority Parliamentarism : Scandinavia », in HELMS L., *Parliamentary Opposition in Old and New Democracies*, Londres, Routledge, 2010, p. 50.

peennes, l'environnement ou l'éthique⁶¹. Une analyse plus approfondie de l'usage de ces mécanismes permettrait d'élargir notre connaissance des répertoires d'action de l'opposition. Par ailleurs, afin de dépasser l'idée d'un cadre parlementaire national comme unique lieu d'opposition, l'étude des forces d'opposition devrait considérer le changement dans le modèle de gouvernance et davantage tenir compte des effets de la gouvernance multi-niveaux⁶². Il est en effet fondamental de s'interroger sur les relations ou l'absence de relations entre les acteurs d'opposition aux différents niveaux de pouvoir⁶³. Même si l'on s'intéresse uniquement aux partis politiques comme force d'opposition, un nombre important de questions de recherche émerge de l'existence de différents niveaux de pouvoir. L'existence de ces niveaux offre en effet diverses « routes » d'influence pour des acteurs exclus du processus décisionnel au niveau national, qui peuvent se tourner vers d'autres assemblées pour influencer la prise de décision⁶⁴. Il semble donc essentiel de se pencher sur les outils et stratégies mis en place aux différents niveaux afin de déterminer si une variation existe dans les relations entre acteurs en fonction des niveaux de pouvoirs concernés. En outre, dans le cas de coalitions non-congruentes, où un parti gouverne à un certain niveau mais se trouve dans l'opposition à un autre niveau, nous pourrions chercher à comprendre comment cette configuration influe sur ses modalités d'action, ses tactiques, ses alliances mais aussi sur sa rhétorique, son langage et sur la façon dont l'électorat le perçoit.

Enfin, afin de mieux considérer toutes les dimensions de l'opposition et de dépasser l'idée d'une opposition majorité/minorité, il serait utile d'intégrer dans l'analyse l'impact des questions débattues dans l'arène politique comme vecteur d'opposition. En effet, certains auteurs ont montré l'importance au parlement des *issues* comme variable clé dans les mobilisations de l'opposition. Kerr a par exemple utilisé les questions débattues pour catégoriser l'opposition, indiquant, dans le cas de la Suisse, comment les questions discutées peuvent mener à différents types d'opposition⁶⁵. De Giorgi, Mujica et Sanchez-Cuenca ont également démontré empiriquement com-

61. ANDEWEG R.B., DE WINTER L. et MÜLLER W. C., *op. cit.*, 2010 ; BOMBERG E., « The Europeanization of Green Parties : Exploring the EU's impact », *West European Politics*, vol. 25, n°3, 2002, p. 29-50 ; PAPADOPOULOS Y., « How Does Direct Democracy Matter ? The Impact of Referendum Votes on Politics and Policy-Making », *West European Politics*, vol. 24, n°2, 2001, p. 35-58.

62. Les effets du fédéralisme sur l'opposition avaient déjà été habilement explicités par FRIEDRICH C.J., *op. cit.*, 1966.

63. HELMS L., « Parliamentary Opposition and its Alternatives in a Transnational Regime : The European Union in Perspective », in HELMS L., *op. cit.*, 2010, p. 194.

64. Quelques recherches ont par exemple porté sur les relations entre les membres des parlements nationaux ou régionaux et leurs homologues européens. Voir par exemple BRAGHIROLI S., « Home Sweet Home : Assessing the Weight and the Effectiveness of National Parties' Interference on MEPs' everyday Activity », *SEI Working Paper*, n°108, 2008 ; RAUNIO T., « Losing Independence or Finally Gaining Recognition ? Contacts Between MEPs and National Parties », *Party Politics*, vol. 6, n°2, 2000, p. 211-223.

65. KERR H.H., *op. cit.*, 1978.

ment l'opposition parlementaire peut réagir différemment dans ses votes en fonction de la nature des questions débattues⁶⁶. Holzhacher, à travers le cas des Pays-Bas, a enfin montré la présence de coalitions flottantes temporaires entre certains partis au gouvernement et des députés de l'opposition afin de modifier les propositions gouvernementales, en particulier sur les questions européennes⁶⁷. Il serait utile de pousser plus loin cette perspective, et d'étudier l'impact des *issues* sur l'émergence de coalitions d'opposition politique à l'intérieur et en dehors du parlement, sur les alliances entre forces d'opposition ainsi que sur leurs répertoires d'action et sur la rhétorique utilisée.

Conclusion

En dépit de l'usage fréquent de la notion d'« opposition », rares sont les travaux récents qui se sont concentrés spécifiquement sur ce sujet et plus rares encore sont ceux à avoir proposé, depuis les années soixante-dix, une réflexion théorique sur cette notion. En outre, legs de la littérature classique, la plupart de la littérature contemporaine traitant de l'opposition a analysé celle-ci dans une perspective particulièrement normative et/ou étroite de cette notion. Partant de cette observation, l'objectif de cet article était de proposer une analyse critique de la littérature traitant de l'opposition, dans le but de repenser la manière dont ce sujet est généralement étudié. Une première étape a consisté en une analyse de l'impact des études classiques sur la façon dont les spécialistes contemporains ont étudié le sujet. Nous avons ainsi été amenés à identifier trois biais fréquents, autant dans la littérature classique que contemporaine : une vision restreinte et normative des acteurs entendus comme acteurs d'opposition ; une acception étroite des actions supposées « normales » de l'opposition ; et un *a priori* restrictif sur les lieux d'exercice de l'opposition.

Tout en reconnaissant l'apport de la littérature traditionnelle et contemporaine sur l'opposition, il semble que l'approche et les questions de recherche abordées par cette littérature devaient être amendées afin de remédier aux biais identifiés. Par conséquent, nous avons tout d'abord proposé une définition plus large de l'opposition, qui saisit les différentes composantes et dimensions, en termes d'activités, d'acteurs et de lieux d'action de l'opposition. Dans cette perspective, nous avons prôné la prise en compte de la pluralité de l'opposition politique et proposé une nouvelle définition où l'opposition pourrait être comprise comme une position d'opposition, de critique, de réserve exprimée dans la sphère publique par des acteurs mobilisés, au travers de différentes

66. DE GIORGI E. dans ce numéro ; MUJICA A. et SANCHEZ-CUENCA I., *op. cit.*, 2006.

67. HOLZHACHER R., « National Parliamentary Scrutiny Over EU issues : Comparing the Goals and Methods of Governing and Opposition Parties », *European Union Politics*, vol. 3, n°4, 2002, p. 472.

modalités non-violentes, les cibles de leur opposition et de leurs critiques pouvant être le gouvernement en place et/ou ses politiques et/ou l'élite politique et/ou le régime politique dans sa totalité.

Enfin, à partir des critiques posées dans la première partie et de cette définition, de nouvelles pistes de recherche ont été proposées. Cet agenda de recherche met l'accent sur les processus de labellisation des forces d'opposition ; la rhétorique et le discours ; les relations entre oppositions parlementaires et extra-parlementaires ; la multiplicité des « niveaux d'opposition » ; et les thématiques débattues, comme vecteur d'opposition. La mise en place et le développement d'un tel agenda de recherche nous paraissent nécessaires afin de mieux saisir la complexité de l'opposition politique dans les démocraties contemporaines. S'il est poursuivi, il devrait permettre de surmonter les principales lacunes de la littérature et de renouveler les conceptions traditionnelles de l'opposition.